**CONCOURS DE PLAIDOIRIE**

**UNIVERSITE PARIS II PANTHEON-ASSAS**

**Année 2017**

**CONSULTATION**

Vous êtes avocat et êtes consulté, ce 11 février 2017, par Monsieur LE KERADEC (âgé de 38 ans, célibataire sans enfant), qui demeure dans le 14e arrondissement de Paris, tout près de la tour Montparnasse. Monsieur LE KERADEC est très contrarié par divers évènements qui l’opposent à son voisin, Monsieur PLOUMANEUC (âgé de 41 ans, divorcé, sans enfant).

Monsieur LE KERADEC était depuis des années à la recherche d’une moto de collection aussi belle que celle que gare fièrement Monsieur PLOUMANEUC dans la cour de leur immeuble. Grande fut sa joie, le 8 décembre 2016, lorsqu’il découvrit, près de sa boîte aux lettres et sur un panneau prévu à cet effet, une petite annonce émanant de Monsieur PLOUMANEUC qui vendait sa moto, présentée comme le « modèle ST » d’une marque célèbre, pour 10 000 euros. Le soir même, Monsieur LE KERADEC envoyait un mail à Monsieur PLOUMANEUC pour lui faire part de son vif intérêt. Ils se rencontraient le surlendemain afin que Monsieur LE KERADEC puisse essayer la moto. Toujours très séduit, Monsieur LE KERADEC confia à Monsieur PLOUMANEUC qu’il ne disposait certes pas de la somme nécessaire mais qu’il espérait bien la récupérer auprès de divers membres de sa famille lors des fêtes de Noël. Monsieur PLOUMANEUC, à cette époque très affable, lui rétorqua qu’il n’en était « pas à un mois près » et enleva l’affiche du panneau sur lequel elle était posée. Mais le 2 janvier 2017, alors qu’il avait encaissé les chèques tant attendus et qu’il entendait bien finaliser l’opération, Monsieur LE KERADEC reçut un mail de Monsieur PLOUMANEUC qui l’informait que l’un de ses amis collectionneurs venait de lui apprendre que sa moto était à l’évidence un « modèle SX », bien plus rare, qu’elle valait donc au moins 18 OOO euros et qu’il exigeait désormais une telle somme. Monsieur LE KERADEC tient beaucoup à acquérir cette moto, mais au prix de 10 000 euros.

Avant de venir vous demander de prendre en charge ses intérêts, Monsieur LE KERADEC a essayé de s’entendre avec Monsieur PLOUMANEUC. Alors que leurs échanges s’effectuaient d’habitude par des messages électroniques, il décida le 15 janvier 2017 de sonner chez Monsieur PLOUMANEUC qui lui ouvrit sa porte sans toutefois lui permettre de dépasser l’entrée de son appartement. Monsieur LE KERADEC lui demanda, en essayant de garder son calme, des explications sur la « vente avortée » de la moto. Il ouvrit alors sa sacoche où il avait rangé leurs mails qu’il avait pris soin d’imprimer. C’est alors que Monsieur PLOUMANEUC le poussa vivement derrière la porte d’entrée restée ouverte qu’il referma d’un coup… sur le pied de Monsieur LE KERADEC qui rentra chez lui en gémissant avant de se rendre à l’hôpital. Madame TREGDUEL, leur voisine, alertée par ses cris, sortit de chez elle. Alors que Monsieur LE KERADEC rentrait péniblement chez lui, Monsieur PLOUMANEUC expliqua à Madame TREGDUEL les raisons de leur discorde puis lui affirma que Monsieur LE KERADEC avait ouvert sa sacoche dans laquelle il avait vu une bombe lacrymogène et qu’il s’était alors défendu. Madame TREGDUEL ramassa la sacoche et la rapporta le lendemain matin à Monsieur LE KERADEC auquel elle fit part de sa discussion avec Monsieur PLOUMANEUC. Monsieur LE KERADEC confirma à Madame TREGDUEL qu’il y avait bien une bombe lacrymogène au fond de son sac, puisqu’il exerce la profession de gardien dans un parking souterrain, mais qu’à aucun moment il n’avait songé à s’en emparer pour en faire usage contre Monsieur PLOUMANEUC. Entretemps, Monsieur LE KERADEC, très endolori, s’était rendu à l’hôpital le plus proche. Une radio permit de détecter une fracture d’un orteil. Le médecin fixa à sept jours sa période d’incapacité de travail et lui déconseilla formellement toute pratique sportive pendant un mois. Monsieur LE KERADEC en fut navré car cela l’amena à annuler ses vacances prévues à Courchevel dans l’appartement que l’un de ses oncles avait accepté de lui prêter du 22 au 29 janvier.